



**SCHEMA DE RECOMPOSITION DU BOCAGE
DE LA THIERACHE DE L' AISNE
3 PARTIES, ANNEES 2002-2003**

SYNTHESE

Si vous souhaitez disposer de l'étude complète, veuillez vous adresser au
Syndicat Mixte du Pays de Thiérache qui pourra vous en faire une **copie CD-Rom** :
ZA Créapôle, route d'Hirson, BP 21, 02140 VERVINS,
tel 03 23 98 02 71, fax 03 23 98 44 50, scormier@pays-thierache.fr

Schéma de recomposition du bocage de la Thiérache

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC, OCTOBRE 2002, 137 PAGES + ANNEXES

Sommaire

I – PREAMBULE.....	Page 3
II – LE BOCAGE DE LA THIERACHE DE L' AISNE, A LA VEILLE DU 21^{EME} SIECLE.....	Page 3
1. Paysages	Page 3
2. Les milieux naturels recensés	Page 3
3. Les composantes du bocage	Page 6
4. Les types de bocage	Page 7
5. Le contexte agricole	Page 14
III – EVOLUTION DU BOCAGE DE LA THIERACHE DE L' AISNE.....	Page 16
1. Des origines jusqu'à 1975	Page 16
2. Les secteurs de régression	Page 16
3. Causes de la dégradation du bocage	Page 17
4. Le maintien du bocage	Page 18
IV – BOCAGE ET GESTION DES EAUX.....	Page 18
1. Constatations effectuées sur le périmètre d'étude	Page 18
2. Les incidences du ruissellement et de l'érosion sur la qualité des eaux	Page 19
3. Evolution des structures bocagères et effets sur le ruissellement	Page 19
4. Constat général	Page 20
V – AUTRES CONSEQUENCES DE LA DISPARITION DES HAIES.....	Page 20
1. Disparition de la biodiversité animale	Page 20
2. Disparition de la biodiversité végétale	Page 21
3. Disparition de la diversité paysagère	Page 21
4. Effets sociologiques du bocage	Page 21
5. Perte de l'identité thiérachienne	Page 21
VI – CONCLUSION.....	Page 22
VII – ANNEXES.....	Page 22

I – PREAMBULE

A la demande conjointe des cinq Communautés de communes¹ constituantes du Pays de Thiérache, une étude sur le bocage de Thiérache a été entamée en 2002 par un groupement de quatre bureaux d'études².

Ce travail a été mené en trois temps :

- comprendre le territoire (**diagnostic**),
- analyser les données recueillies pour définir les enjeux et les objectifs à atteindre pour recomposer le bocage (**schéma d'orientation**),
- et enfin, définir les actions pour restaurer, gérer et promouvoir ce bocage thiérachien (**fiches actions**).

Trois thèmes directeurs ont guidé l'étude :

- bocage et paysage
- bocage et agriculture
- bocage et gestion des eaux.

Outre une étude terrain et un recensement des données paysagères, agricoles et hydrauliques, il est important de souligner qu'un colloque d'une demi-journée a été organisé en juin 2002 afin de réfléchir avec les acteurs locaux et institutionnels sur le bocage, son état actuel, son évolution et son devenir.

II – LE BOCAGE DE LA THIERACHE DE L' AISNE A LA VEILLE DU 21^{EME} SIECLE

1. Les paysages de la Thiérache de l'Aisne

L'inventaire des paysages de l'Aisne, partie Nord du Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 02) scinde la Thiérache de l'Aisne en deux parties.

1.1 *La Thiérache bocagère*

La position limitrophe de la Thiérache bocagère entre le Nord (59), les Ardennes (08) et la Belgique fonde la ressemblance entre ses paysages et ceux de ses "pays" voisins. Les composantes paysagères ne sont pas brusquement interrompues quand on quitte l'Aisne.

Progressivement, l'activité pastorale cède le pas à la grande exploitation agricole, et le maillage bocager est grignoté par les cultures.

¹ CC de la Thiérache d'Aumale, CC de la Région de Guise, CC de la Thiérache du Centre, CC du Pays des Trois Rivières, CC des Portes de la Thiérache

² Gilles Genest – architecte paysagiste, Emergence – ingénieurs agronomes, Pierre-Yves Fafournoux – ingénieur conseil, Géodis – géomètres experts

1.2 La Basse Thiérache

La Basse Thiérache forme une large frange de transition paysagère entre la Thiérache bocagère et la Grande Plaine agricole du Laonnois ou du Soissonnais. On assiste à une forte mixité du paysage car les composantes paysagères de l'une (bocage) ou de l'autre (openfield) s'avoisinent et se mêlent. Mais la Basse Thiérache demeure une entité paysagère à part entière.

Quelques illustrations :



Ici les champs sont ouverts et les horizons vastes. Les seuls points d'accroche visuelle sont les villages entourés de leur ceinture bocagère. Mais, avec le vaste massif forestier de la Queue de Boué, le bocage et la forêt semblent infinis dans le lointain...



Plus à l'ouest de la Thiérache, la région de Guise se trouve principalement dans la vallée de l'Oise, d'où une ambiance paysagère particulière où les composantes sont nombreuses : ripisylve, peupleraies, parcelles encloses et boisements sur les versants, habitat entouré de jardins et de clos, aubépines, vestiges de haies, arbres isolés...

Sur les marges des plateaux et sur les plateaux eux-mêmes, alternent cultures et herbages, et les haies sont plus rares.

CC de la Thiérache du Centre



Le bocage est mité par les labours, mais les bâtiments d'exploitation et d'habitat restent bien dissimulés dans la verdure.

Au sud-ouest de cette zone, certaines parcelles de plus grandes dimensions sont cultivées, alors que partout ailleurs le bocage enclot les herbages. Les haies toujours présentes ne sont plus dominées par les charmes et la végétation reste souvent buissonnante.

Un peu plus loin, les charmes deviennent plus nombreux et forment des alignements complexes. Rares sont les parcelles de cultures qui viennent s'insérer dans ce paysage vert.



CC du Pays des Trois Rivières



On trouve des paysages très contrastés où forêts et herbages se côtoient. Le long des chemins, voies communales et routes départementales, les haies tendent à disparaître ce qui accentue l'impression d'ouverture du territoire. Sans vouloir tout morceler de haies, ombrager ces axes apporterait une valorisation supplémentaire à ce paysage.

Ici nombreux sont les vestiges d'anciennes haies ou vergers sous forme d'arbres isolés. Idem pour les bosquets qui semblent être des restes de l'ancienne forêt jadis essartée.

CC des Portes de la Thiérache



Sur ce territoire, les ambiances paysagères sont variées entre les plateaux et les vallées dont les versants s'inclinent progressivement. Cette pente n'est pas sans poser problème car les cultures se font souvent dans le sens de l'inclinaison d'où une accélération de l'érosion des sols et de l'évacuation des eaux de ruissellement vers les fonds de vallée.

2. Les milieux naturels recensés

2.1 *Les zones Natura 2000*

Les zones Natura 2000 couvrent des territoires d'exception au niveau européen. On en compte plusieurs en Thiérache de l'Aisne :

- le massif forestier d'Hirson (code : FR 2200386)
- le massif forestier du Régnaval (code : 2200387)
- le bocage du Franc Bertin (code : FR 2200388)
- et les forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel (code : FR 2212004)

La zone du bocage du Franc Bertin est particulièrement intéressante car elle prend en compte un territoire bocager de 132 ha sur les communes de Résigny et de Les Autels (CC Portes de Thiérache). Sa flore à caractères submontagnards est exceptionnelle. Point négatif : de nombreuses haies basses ont disparu le long des routes et des chemins. Ainsi, l'ambiance générale verte cache en fait un mitage des haies.



2.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire ZNIEFF a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Cet inventaire est dépourvu de tout caractère réglementaire mais constitue une base de données scientifique du patrimoine naturel mise à la disposition de tous.

La Thiérache de l'Aisne compte 23 ZNIEFF. Quatre sont plus particulièrement intéressantes :

- le bocage de la Flamengrie,
- le bocage du Franc Bertin,
- le bocage de Landouzy,
- le bocage de Haute-Sambre (CC Thiérache d'Aumale et CC Thiérache du Centre) dont le bon état de conservation et la vaste superficie de cette zone bocagère en font un site de grande valeur écologique.

2.3 Les espaces naturels sensibles en Thiérache

Ces espaces ont été définis en 2001. Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a établi une liste de seize sites remarquables sur les plans faunistiques et floristiques. Seules la falaise et les pelouses de Tupigny (CC Région de Guise) font l'objet d'une mise en valeur (mesures agri-environnementales spéciales, signalétique, dépliants...).

3. Les composantes du bocage

3.1 Les différents types de haies

Partant de l'ouvrage de référence *Itinéraire en herbe* édité par la Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache en 1991, cette étude a cherché à établir une typologie des haies thiérachiennes.

Pour ce faire, une première distinction est faite selon la hauteur de la haie ; qui est surtout due à l'usage qui en est fait. Ensuite, on peut établir une relation directe logique entre le sol et les plantes qui composent la haie.

Globalement, le territoire de la Thiérache de l'Aisne est recouvert de limons et d'argiles à grès glauconieux (ou gaize). Ces sols ont une tendance hygromorphe (sol gorgé d'eau), mais la végétation n'a pas de caractère franchement hygrophile. Le charme commun et le frêne commun sont les essences arborées dominantes.

3.1.1 Les haies basses

Elles se situent généralement le long des voies de circulation. Elles ne sont pas exploitées pour le bois et leur intérêt peut sembler secondaire. Pourtant elles sont fondamentales car elles facilitent la découverte des paysages (tourisme) tout en conservant nombre des avantages des autres haies (clôture, bornage, abri pour la faune, régulation de l'écoulement des eaux, limitation de l'érosion...).

Les opinions divergent sur leur entretien. Pour certains il est aisé car facilement mécanisable et peu cher, alors que pour d'autres il est inutile puisque ces haies n'apportent aucun bois de chauffage.

Ces haies sont souvent composées d'épineux (aubépine, églantier, prunellier) et d'autres essences variées qui supportent bien les tailles répétées (charme commun, chêne pédonculé, frêne commun, érables, coudrier, fusain d'Europe, sureau noir...).

3.1.2 Les haies hautes

Ces haies résultent soit de l'abandon de l'exploitation du bois, soit d'une période de retour assez longue entre deux coupes.

La haie haute arbustive est composée d'épineux laissés poussants et les aubépines y sont généralement dominantes que ce soit en taille et en nombre. Elles sont souvent accompagnées d'églantiers, de prunelliers et d'arbustes inermes (sans épine) comme le troène et le sureau noir.

La haie haute arborée est faite de hauts-jets accompagnés en pied d'arbustes épineux ou non. Les essences y sont variables ; charme, saule, frêne... Le chêne est peu représenté dans ces haies, sauf sous forme de jeunes pousses.

Les arbres têtards (charmes et saules essentiellement) donnent au bocage de la Thiérache une identité propre. Il s'agit d'un véritable patrimoine arboré dont la protection est nécessaire³.



³ Dans le Loir-et-Cher existe un Centre européen des trognons chargé de faire connaître et préserver ce patrimoine. Plus d'informations à l'adresse suivante : <http://www.maisonbotanique.com/centre-europeen-trognons.php>

3.2 Les prairies

Elles ont été la richesse de la Thiérache à partir du milieu du 19^{ème} siècle.

En effet, la Thiérache était renommée pour sa diversité floristique. Mais aujourd'hui, 173 espèces d'herbe qui donnaient une diversité d'arômes ont disparu de ces pâtures (étude de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache en 1989). Il existerait encore 73 espèces prairiales dans la Thiérache de l'Aisne.

3.3 Les labours

Avant les 18^{ème} et 19^{ème} siècles, les labours étaient totalement intégrés au bocage et ils faisaient donc partie des paysages de toute la Thiérache.

Mais aujourd'hui, est-ce encore faisable de cultiver des parcelles entourées de haies avec le machinisme agricole tel que nous le connaissons ? Certains agriculteurs y arrivent, à condition d'élargir les mailles du bocage, mais jusqu'à quelle dimension ?

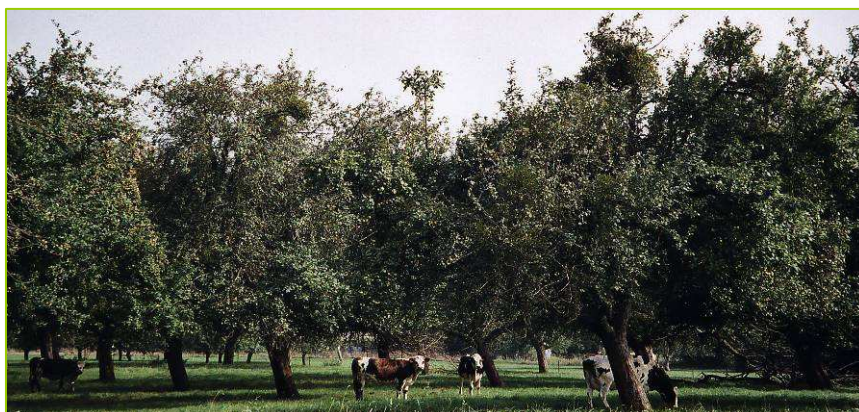
3.4 Les mares ou les "fosses"

En se référant aux anciennes cartes IGN, *Le diagnostic écologique et paysager de la Thiérache* réalisé en 1995/1997 dénombrait 2300 mares. En comparant ce bilan avec des photographies aériennes plus récentes, le taux de comblement de ces mares avait été calculé entre 40 % et 60 % ; soit 1600 mares encore existantes en Thiérache. Un autre calcul les estime à 9300...

Mais un constat est certain : elles sont en régression. Et l'inquiétude des responsables des associations de chasse est bien réelle avec le constat d'une disparition importante du gibier et de la faune sauvage (hérons cendrés).

3.5 Les vergers

Plantés majoritairement avant 1950, les vergers d'arbres sur haute tige ont fortement régressé durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle (primes à l'abattage dans les années 1960, fermeture de la cidrerie de Vervins dans les années 1990...).



Une enquête de 1984 sur le verger cidricole de la Thiérache a permis de dresser le bilan suivant : 37 269 arbres déclarés, 587 poiriers à jus et 116 noms de variétés furent cités (Lanscailler, Bonne Ente, Reinette, Médaille d'Or, Maman Lily, Normandie, Court Pendu...).

On assiste aujourd'hui à un renouveau de la production de pommes à cidre en Thiérache sous l'impulsion de Thiérache Développement (Initialité depuis fin 2005) et l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache. Composante caractéristique du bocage thiérachien, le verger cidricole doit être maintenu, et retrouvé.

3.6 Les massifs forestiers et bosquets résultant de la forêt initiale

Certains de ces massifs et bosquets résultent du maintien de haies lors des essartages du Moyen-Age, pour protéger les villes et les villages, comme la Haye d'Aubenton, la Haye d'Equiverlesse... D'autres ont aussi été conservés suivant les caractéristiques du sol, plus ou moins propice à l'agriculture.

Après une diminution lente et régulière du nombre de bois et bosquets, le phénomène semble s'inverser (baisse du nombre d'exploitations, abandon de micro-parcelles difficiles à cultiver...).

Localement, des cas de déprise agricole apparaissent également. Le prix des terres diminuant et les propriétaires ne percevant plus de fermage, ils préfèrent planter plutôt que de vendre à bas prix. Des boisements mal maîtrisés en découlent. Mais il est important de réfléchir ces plantations car dans le cadre du développement de la filière bois énergie, cette production ne doit pas prendre le dessus sur la production de bois en provenance du bocage.

3.7 La végétation de rupture de pente

Il s'agit de la végétation qui occupe les délaissés aux ruptures de pentes. Cette végétation spontanée non entretenue est très intéressante car elle donne des indications sur le cortège d'essences pouvant pousser en milieux difficiles (épineux essentiellement, et sureau noir, et troène).

De plus, de par son implantation souvent linéaire le long des courbes de niveau, cette végétation spontanée est très utile pour limiter l'érosion des sols.



3.8 La végétation des abords d'anciennes voies ferrées

Cette végétation, elle aussi spontanée, est surtout composée d'épineux, comme sur les ruptures de pente.

Certains de ces anciens tracés sont réappropriés par les promeneurs, les cavaliers... : l'Axe Vert de Thiérache (de Guise à Hirson) et la promenade du Val de Serre, par exemple.

La Thiérache possède un potentiel immense en terme de liaisons vertes⁴. Nombre de ces cordons végétaux sont à maintenir et à entretenir pour une mise en valeur touristique future.

3.9 Les arbres isolés

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de l'Aisne a mené un recensement sur les arbres remarquables du département, dont la Thiérache incluse⁵.

En territoire de bocage, les arbres plantés isolément dans les herbages sont peu fréquents. Nombre de grands sujets semblent être les survivants d'anciennes haies aujourd'hui disparues dont seuls quelques haut-jet auraient été conservés.

3.10 Les oseraies

La vannerie fine de Thiérache, renommée autrefois jusqu'en Amérique, nécessita à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, une production importante de brins d'osier.

"Ce caractère industriel de la vannerie de Thiérache ne remonte guère à plus de trente ans. La production en osier est devenue aujourd'hui insuffisante ; on va chercher très loin les brindilles nécessaires aux 5500 ouvriers de la Thiérache" (1899, récit de voyage d'Ardouin-Dumazet)⁶.

Aujourd'hui, il n'y a plus aucun vannier installé en Thiérache, mais quelques oseraies subsistent encore comme à Origny-en-Thiérache (ou Marly-Gomont).

3.11 Les chemins

En comparant des photographies aériennes de 2002 avec des cartes IGN plus anciennes, il s'avère que beaucoup de chemins ruraux ont disparu, souvent sous la pression des labours.

⁴ Voir sur le blog "La haie, un sujet d'actualité", faisant référence à la Trame Verte et Bleue mentionnée dans le Grenelle de l'Environnement (2009)

⁵ Cet inventaire a été terminé en 2005. Une affiche, un livret et une exposition ont été réalisés suite à ce travail par le CPIE de l'Aisne. Ils sont disponibles sur simple demande au 03 23 80 03 03.

⁶ Le Musée de la Vie Rurale et Forestière, situé à l'Abbaye de Saint-Michel près d'Hirson, retrace l'histoire locale de la vannerie thiérachienne. Renseignements : 03 23 58 87 20.

Un Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnées (PDIPR) a été adopté par le Conseil Général de l'Aisne en 1994. Ce plan, opposable au tiers, renforce la protection juridique des chemins ruraux. C'est important car la destruction des chemins s'accompagne souvent de l'arrachage des haies qui les bordaient. On a une double atteinte sur : les moyens de découverte du paysage (tourisme vert) et sur le paysage en lui-même.

Depuis quelques années, une ligne budgétaire a été mise en place par le Conseil général pour aider les collectivités à planter des haies le long des chemins recensés au PDIPR.

4. Les types de bocage

Trois typologies se dessinent nettement : un bocage continu sur un très vaste territoire (le bocage étendu), un bocage qui enclot les herbages sur les versants et en fond de vallée (les vallées bocagères), et un bocage lié à l'habitat, ceinturant les prés autour des villages (les ceintures bocagères)

4.1 Le bocage étendu

Implanté au nord de la Thiérache de l'Aisne et constituant la composante dominante de la Thiérache bocagère, le bocage étendu est le prolongement du vaste territoire bocager s'étendant également sur les départements du Nord (59) et des Ardennes (08), et au-delà de la frontière belge.

4.2 Les vallées bocagères

Elles forment un paysage complexe car fait de multiples composantes. Aux variations accentuées du relief, et au contraste entre les versants plus ou moins pentus et les fonds plats, s'ajoute la sinuosité du cours d'eau et de la ripisylve qui l'accompagne.

On y trouve souvent de l'élevage, entre prairies de fauche et pâtures. Des cultures (maïs notamment) s'installent également en fond de vallée.



Les haies sont surtout installées sur les pentes et peu en fond de vallée.

Les peupleraies se développent, mais ne sont pas encore très nombreuses (vallée de l'Oise, du Noirieu, de la Brune ou de la Serre)⁷.

Les vallées bocagères concernent la totalité des cours d'eau du territoire d'étude.

4.3 Les ceintures bocagères

"Dans maint village, de Thiérache, au 19^{ème} siècle, derrière les clos entourés de haies, passait un sentier ombragé, le tour de ville, qui délimitait le village proprement dit. De l'autre côté du tour de ville, c'étaient les champs, les savards, les bois, l'étendue livrée à la vaine pâture" (J. Chaurand, Perspectives sur la toponymie du pâturage en Thiérache et dans le Laonnois, 1962).



Exemple de la commune d'Aisonville-et-Bernoville



Cet extrait de M Chaurand montre clairement l'intérêt du "bocage fondamental" pour les paysages de Thiérache : protéger l'habitat du vent, des rigueurs de l'hiver, de la pluie, intégrer l'habitat et les bâtiments agricoles dans le paysage.

⁷ La Picardie est aujourd'hui la première région productrice de peupliers en France (environ 30 000 ha). Depuis 2007, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) basé à Amiens a lancé un plan pour dynamiser la filière peuplier en Picardie.

5. Le contexte agricole

Les paysages d'une région sont le reflet des pratiques agricoles anciennes et actuelles. L'évolution des pratiques agricoles influe sur l'évolution des paysages.

5.1 *La situation de l'agriculture en 2000*

En 2000, la zone d'étude (159 communes) compte 2001 exploitations se partageant une surface agricole utile (SAU) de 121 119 ha, soit 74 % de la superficie totale.

5.1.1 Les productions animales en 2000

On constate une prédominance de l'élevage bovin, présent dans trois exploitations sur quatre. L'élevage laitier concerne pratiquement la moitié des exploitations.

L'élevage de volailles est également bien implanté sur le secteur d'étude : 44 % des exploitations.

Une exploitation sur cinq élève des moutons.

La production porcine est très marginale.

5.1.2 Les productions végétales en 2000

La surface toujours en herbe (STH) représente pour l'ensemble de la zone d'étude, 49 445 ha soit 41 % de la SAU totale.

Selon les communes, elle est très variable ; pour certaines, les prairies permanentes représentent moins de 10 % de la SAU (Landifay-et-Berteignemont, Macquigny, Audigny, Housset...), alors que pour d'autres, les prairies permanentes couvrent la quasi-totalité de la SAU (plus de 90 %, à Ohis, Rocquigny, Mondrepuis, Barzy-en-Thiérache, Chigny, Les Autels, Gergny ou Luzoir).

Les cultures labourables représentent une superficie totale de 69 862 ha. Elles se répartissent entre cultures fourragères (maïs notamment) et cultures de vente ; avec par ordre décroissant le blé, les betteraves, le colza, et le pois.

5.2 Les évolutions entre 1979 et 2000

5.2.1 Evolution des structures d'exploitation

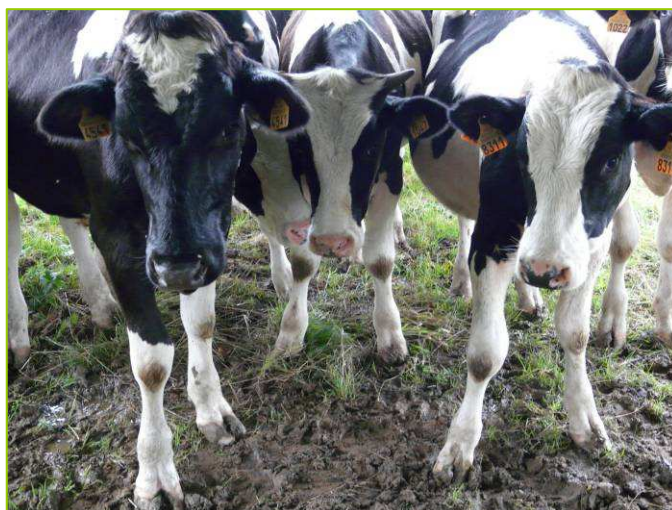
Entre 1979 et 2000, 43 % des exploitations ont disparu. Il y a de fortes disparités selon les communes ; quelques unes ont conservé le même nombre (Thenailles, Rougeries, Burelles), plus rarement certaines l'ont vu augmenter (Coingt, Franqueville, Nampcelles-la-Cour), et à l'opposé, des communes ont perdu en 21 ans plus de 70 % de leurs exploitations (Ribeauville, Petit-Verly, Monceau-sur-Oise, Hirson, Hannappes, Autrepes).

Parallèlement, la taille des exploitations a augmenté de 50 % en 20 ans. En 2000, un agriculteur exploite en moyenne 69 ha, et la proportion de grosses exploitations (plus de 100 ha) a augmenté. Ces dernières représentent en 2000, 21 % des exploitations, contre 8 % en 1979.

Globalement, du nord au sud de la Thiérache de l'Aisne, la taille des exploitations va en grandissant.

5.2.2 Evolution de l'élevage

En 2000, l'élevage bovin est présent dans trois exploitations sur quatre. Mais en 20 ans, le cheptel a largement diminué, avec une perte de 19 000 têtes de bétail, soit 12 % en moins.



C'est le troupeau laitier qui est particulièrement touché avec une perte de 18 000 têtes.

Certaines communes ont vu disparaître totalement leur cheptel, comme Chevennes ou Petit-Verly. Et à l'opposé, Oisy, Saint-Gobert ou Martigny ont vu leurs troupeaux largement augmenter.

5.2.3 Evolution des productions végétales

La diminution des cheptels valorisant l'herbe (bovin et ovin) va de pair avec la diminution des surfaces toujours en herbe. La STH ne représente plus que 41 % de la SAU en 2000, contre 56 % en 1979.

Cette diminution est quasi générale, et se fait au profit des terres labourables qui augmentent de près d'un tiers en 20 ans. Le blé reste la culture principale, le maïs fourrage et le colza augmentent nettement depuis 1979, et ce, au détriment de la betterave et de l'orge.

III – EVOLUTION DU BOCAGE DE LA THIERACHE DE L' AISNE

1. Des origines jusqu'à 1975

La haie a d'abord eu un rôle défensif. Du temps de Jules César, le pays des Nerviens, proche du nord de la Thiérache comporte des haies entrelacées impossibles à franchir. Elles équivalent alors à un rempart.

Puis la haie va prendre le rôle de frontière ; que ce soit pour les propriétés seigneuriales ou monastiques, mais aussi pour les communes au fur et à mesure de leur développement.

Progressivement ensuite, la haie perd de son étendue et de son importance. Au 14^{ème} siècle, les paysans s'en servent pour enclore leurs pâturages ; ce sont de petites haies vives. Elles parquent les bêtes et marquent les limites de la propriété individuelle.

L'extension du bocage herbager remonterait au 18^{ème} siècle, avec une nette accélération à partir du milieu du 19^{ème} siècle ; qui coïncide avec la création du chemin de fer (exportation de denrées alimentaires dans les grands centres urbains).

La première Guerre Mondiale fut un premier facteur d'altération du bocage suite à l'absence d'entretien des haies ; les hommes étant partis au combat.

Les années 1950 marquent le début de la régression régulière et continue du bocage.

2. Les secteurs de régression

Le bocage étendu semble avoir assez bien résisté de l'intérieur durant le dernier quart de siècle. Mais des clairières se sont récemment ouvertes à Bergues-sur-Sambre et à Clairfontaine.

En bordure des vallées bocagères, la situation est généralement critique en haut de versant où les haies régressent de plus en plus vers le bas des pentes sous la pression des labours. Point important : les haies qui suivent les courbes de niveau disparaissent avant celles qui sont implantées dans le sens de la pente (beaucoup de cas dans la vallée de la Serre). On assiste également à une extension des boisements sur les versants, et des peupleraies dans les fonds de vallée, aux dépens des herbages.

Mais la dégradation la plus importante en terme de surface concerne les ceintures bocagères. Les cultures remplacent progressivement les herbages et s'approchent du noyau urbanisé. La Basse Thiérache est la plus touchée, mais la Thiérache Bocagère n'est pas épargnée, surtout dans le secteur d'Hirson.

3. Les causes de la dégradation du bocage

3.1 L'arrachage

L'arrachage nécessaire à la réorganisation foncière des exploitations, notamment en Basse Thiérache, s'est rarement accompagné de replantations systématiques.

L'ouverture des paysages résulte aussi de la suppression des haies basses, suite à l'élargissement et au redressement des voies de circulation.

Enfin, les alignements d'arbres le long des routes nationales, généralisés aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, font aujourd'hui l'objet d'abattages en de nombreux endroits.

3.2 L'abandon des haies

Les haies basses en bordure de voie sont laissées poussantes. Les haies arborées sont exploitées plus rarement. Cet abandon résulte plus souvent d'un manque de main d'œuvre, que d'un abandon du bois comme combustible.

3.3 L'entretien inadapté, source de dépérissement

L'entretien, s'il n'est pas effectué à la bonne époque ou s'il ne respecte pas la morphologie du végétal, peut aussi être une source de dépérissement des haies du bocage.

Exemples : un émondage trop tardif à la fin de l'hiver ou au début du printemps, un rabattage sous la "tête de chat" qui empêche l'apparition de nouveaux bourgeons...

Il faut aussi employer un matériel adapté ; les branches hachées sont plus sensibles aux parasites, l'éclatement du bois empêche la cicatrisation des tissus. Le meilleur matériel semble être les barres de coupe avec disques assurant des coupes franches.

4. Le maintien du bocage

Depuis plusieurs années, l'aire d'étude a fait l'objet de plusieurs initiatives pour sauver le bocage, ou tout du moins, le maintenir :

- l'Opération Locale "Maintien du bocage" de 1997 à 1999,
- les Contrats Territoriaux d'Exploitation⁸,
- la gestion des berges de rivières par le Syndicat Intercommunal de l'Oise Amont (SIABOA),
- les replantations le long des routes départementales par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) – unité de Vervins,
- et des initiatives individuelles⁹.

IV – BOCAGE ET GESTION DES EAUX

1. Constatations effectuées sur le périmètre d'étude

Les principales rivières de la Thiérache sont : l'Oise, la Serre, le Ton, l'Helpe majeure, l'Helpe mineure, la Sormone et la Solre. Pour toutes ces rivières, les débits maxima annuels observés depuis une trentaine d'années sont en nette augmentation, avec des taux d'accroissement variant de 10 % à 35 %.

Les taux d'accroissement spécifiques sont de l'ordre de 1 à 3 litres/seconde/km²/an. Par exemple, pour l'Oise, à Guise, les débits maxima annuels augmentent en moyenne de 1 m³/seconde/an.

La poursuite de cette tendance générale dans les prochaines années pourrait avoir un impact négatif en augmentant sensiblement les risques d'inondation dans les villes traversées par les principales rivières (Guise, Origny-Sainte-Benoîte, Marle).

Le volume ruisselé est aussi en augmentation. Dans le cas de l'Oise à Guise, schématiquement, l'accroissement est de 10 000 m³/an. Transposé à l'ensemble du périmètre d'étude, l'accroissement du volume ruisselé est évalué à 25 000 m³/an.

Depuis l'adoption de la loi du 12 juillet 1982 instaurant les arrêtés de catastrophe naturelle, plus de 400 arrêtés de CATNAT ont été pris sur l'ensemble des 159 communes du périmètre d'étude.

⁸ CTE de 2000 à 2002, devenus ensuite Contrats d'Agriculture Durable (CAD) de 2003 à 2006. Gestions de Territoire, financé par la Région Picardie, a vu le jour en 2002. Sur la période 2008-2009, trois contrats sur quatre se font en Thiérache de l'Aisne. GT permet l'entretien des haies, mares... Le Plan Végétal Environnement instauré en 2006 par l'Etat permet, quant à lui, la plantation de haies chez les agriculteurs.

⁹ Depuis cette étude, d'autres opérations ont été menées pour sauvegarder les haies : Gestions de Territoire évoqué plus haut, mais aussi l'Opération 1000 arbres de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières, et le dispositif bocage du Syndicat Mixte du Pays de Thiérache depuis 2006.

Concernant les coulées de boue, devant l'inquiétude croissante des élus locaux, le programme "Ceintures vertes" fut mis en place et la maîtrise d'ouvrage en fut confiée au SIABOA. Dans le cadre de ce travail, deux enquêtes ont été réalisées en 1996 et 1997 pour localiser les problèmes principaux et inciter les communes à réaliser des projets de protection. Mais peu de communes avaient répondu aux questionnaires.

En 2002, dans le cadre de cette étude bocage, une nouvelle enquête a été réalisée, et le taux des réponses des communes s'est élevé à 94 %. 60 communes ont signalé des problèmes de coulées de boue, contre 14 en 1997.

2. Les incidences du ruissellement et de l'érosion sur la qualité des eaux

→ *Incidences sur la qualité des eaux potables* : le Syndicat des Communes du Nord de l'Aisne (SENA) prélève l'eau dans l'Oise à Englancourt. En 2000, des travaux importants (filtration sur charbon actif) ont dû être réalisés pour garantir la sécurité du procédé de fabrication d'eau potable.

→ *Incidences sur les milieux aquatiques* : le Schéma des Vocations Halieutiques et Piscicoles du Département de l'Aisne dresse l'état des habitats et de l'eau des rivières, et liste des propositions d'actions visant à préserver et à valoriser les potentialités des milieux aquatiques (étude de l'impact d'érosion des sols, préservation des bandes rivulaires, maîtrise du ruissellement et de l'érosion, arrêté de protection des biotopes).

3. Evolution des structures bocagères et effets sur le ruissellement

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à augmenter le ruissellement des terres agricoles :

- l'agrandissement des parcelles qui réduit l'effet de frein formé par l'alternance des bandes de cultures,
- les labours dans le sens de la pente,
- la mise en culture des prairies : entre 1979 et 2000, 22 000 ha de prairies ont été mis en cultures (blé, orge, betterave, maïs), soit 31 % de la surface en herbe de 1979.

Lorsque des prairies sont retournées et mises en cultures, le coefficient de ruissellement augmente significativement : + 17 % sur l'ensemble du territoire d'étude. Dans 22 communes, cette augmentation est même supérieure à 30 %.

Les effets des structures bocagères sur le régime des eaux sont souvent évoqués :

- rétention des eaux superficielles par les systèmes haies-talus,
- l'amélioration du pouvoir d'infiltration dans les sols par les racines des végétaux,
- la fonction d'épuration des eaux par les bandes enherbées et les haies, notamment vis-à-vis des produits azotés.

Un chiffre : la haie sur talus permet de stocker 0,7 m³/ mètre de haie. L'effet essentiel de la haie s'exerce lorsque le sol est utilisé en prairies, la haie permettant alors d'augmenter le stockage induit dans le sol de 4,0m³/ mètre de haie. On peut considérer que le

stockage induit s'effectue sur une largeur de 10 m de part et d'autre de la haie. C'est aussi un stockage de longue durée qui permet de maintenir les sols humides, et de soutenir le débit des sources.

4. Constat global

- N°1 : L'évolution récente de l'agriculture n'a pas été estimée à sa juste importance. Le rapport de Monsieur Dunglas, *Coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations sur les bassins de l'Aisne et de l'Oise*, sorti en 1996, soulignait déjà la nécessité d'améliorer la gestion des sols et les pratiques culturales dans ces bassins. Un extrait significatif : "*Gardons à l'esprit que ralentir le ruissellement de 1 mm de pluie sur 1000 km² peut empêcher 1 million de m³ de venir s'ajouter à la pointe de crue !...*".
- N°2 : Les problèmes constatés sont réels et ils ont un coût économique et social.
- N°3 : Les actions réalisées ces dix dernières années n'ont pas inversé les tendances.

V – AUTRES CONSEQUENCES DE LA DISPARITION DES HAIES

1. Disparition de la biodiversité animale

1.1.1 La faune

L'abandon du bocage au profit des cultures intensives en est l'une des causes, au même titre que l'emploi massif de produits phytosanitaires.

Les inquiétudes sont fortes pour quelques oiseaux nicheurs présents en Thiérache :

- la pie grièche,
- la huppe fasciée,
- la chouette chevêche ; la circulation automobile cause aussi une forte mortalité (25 % des cas). Il est donc nécessaire de replanter des haies le long des routes obligeant ainsi la chouette à s'élever lors de son envol.

1.1.2 La diminution des populations cynégétiques

La haie sert de couvert, de refuge, de site de reproduction et de nourriture pour la faune sauvage, et le gibier aussi.

1.1.3 La disparition de l'apiculture

Pour l'apiculteur, la haie est utile à plusieurs titres :

- elle protège contre le vent, et favorise la floraison des cultures et le déplacement des vols,
- elle améliore les conditions générales d'activité de la ruche,
- elle est une source d'alimentation complémentaire surtout quand la haie est composée d'essences mellifères comme l'aubépine, le prunellier, l'érable champêtre...

Le renouveau des vergers annoncé en Thiérache doit s'appuyer sur un développement de l'apiculture si utile à la pollinisation des arbres fruitiers.

2. Disparition de la biodiversité végétale

"Les haies peuvent être considérées comme une forêt limitée à ses lisières. Ainsi, elles hébergent aussi bien les espèces de lumières que les espèces d'ombre et sont de ce fait beaucoup plus riches que les forêts ou les champs au point de vue espèces aussi bien animales que végétales". (Extrait *Haies composites, réservoirs d'auxiliaires*, 2000).

3. Disparition de la diversité paysagère

La Thiérache est souvent présentée comme un territoire d'herbages enclos de haies. Cette définition en est réductrice. La Thiérache c'est aussi les cultures, les forêts, les bosquets.

Les destructions des haies, l'ouverture des parcelles, un agrandissement exagéré des mailles du bocage bouleverseront immanquablement cet équilibre des composantes du paysage au profit des territoires ouverts. Tout comme le ferait un embocagement généralisé (peu probable). De même, le reboisement exagéré des vallées désertées par l'élevage (plus probable) fermerait définitivement des paysages.

La diversité paysagère est pourtant un atout touristique évident.

4. Effets sociologiques du bocage

"Le bocage, terre de détente". C'est un paysage à échelle humaine. La présence du végétal a un rôle apaisant reconnu ; l'attrait du tourisme rural en est une confirmation. La Thiérache doit conserver son bocage et sa diversité paysagère, mais aussi permettre de les découvrir (randonnée...).

5. Perte de l'identité thiérachienne

Pour beaucoup d'acteurs locaux et d'habitants, la régression du bocage est une perte de l'identité locale.

VI – CONCLUSION

- Localiser les actions selon l'échelle du territoire (une exploitation agricole, une commune, une vallée, l'ensemble d'une typologie bocagère...).
- Rechercher les moyens réglementaires, juridiques, économiques, financiers, techniques pour servir de leviers d'actions.
- Engager une recherche de partenaires, de maîtres d'œuvre, d'acteurs locaux, pour engager ces actions.

VII – ANNEXES

- Liste des personnes rencontrées au cours du diagnostic,
- Et celles contactées par téléphone,
- Bibliographie,
- Synthèse du colloque bocage du 25 juin 2002,
- Articles de presse,
- Données et graphiques divers (bilan de la replantation des haies lors de l'Opération locale, liste des arrêtés de CATNAT...).

Schéma de recomposition du bocage de la Thiérache

PARTIE 2 : SCHEMA D'ORIENTATION, JANVIER 2003, 39 PAGES + ANNEXES

Sommaire

PREAMBULE.....	Page 24
I – L'ARBRE.....	Page 24
II – L'EAU.....	Page 25
III – LA TERRE.....	Page 26
IV – APPROCHE TRANSVERSALE.....	Page 27
V – SYNTHÈSE : QUEL AVENIR POUR LE BOCAGE DE THIERACHE ?.....	Page 27
VI – Principes et zones d'intervention.....	Page 28
ANNEXES.....	Page 28

PREAMBULE

La deuxième partie de l'étude bocage a pour objet d'analyser les données recueillies afin de définir les enjeux et les objectifs à atteindre pour recomposer le bocage de la Thiérache de l'Aisne.

Durant la première phase de l'étude, un état des lieux du bocage a été réalisé sur l'ensemble des 159 communes du territoire. La présente analyse des données récoltées va être présentée en trois thèmes :

- l'arbre
- l'eau
- la terre
- et une approche transversale.

Ce qui marque aujourd'hui l'identité de la Thiérache doit être au minimum préservé, au mieux renforcé.

Les enjeux majeurs pour la Thiérache semblent être :

- le respect du paysage (thème de l'arbre),
- la protection des milieux naturels (l'eau),
- mais tout ceci doit être compatible avec une activité agricole (la terre) ; les agriculteurs étant les premiers "gestionnaires" de l'espace rural, les premiers à l'entretenir. Il est indispensable de prendre en compte leurs contraintes professionnelles.

I – L'ARBRE

Trois grands types de bocage ont été identifiés :

- le bocage étendu,
- les vallées bocagères,
- et les ceintures bocagères.

Tendance d'évolution des paysages bocagers

Il est opportun de rappeler que la disparition des vergers depuis la Seconde Guerre Mondiale, est probablement le facteur qui a le plus modifié la physionomie des paysages de Thiérache.

- *Evolution du bocage étendu* : assez bien conservé jusqu'en 1975, ce bocage montre aujourd'hui les premiers signes d'abandon du maillage traditionnel au profit d'une ouverture du parcellaire. Ce changement est dû à la réorganisation du mode de production avec l'abandon de l'herbe au profit des cultures.

- *Evolution des vallées bocagères* : elles ont fortement ressenti la mutation agricole de la fin du 20^{ème} siècle avec une disparition du bocage sous deux formes : l'apparition d'un noyau d'arrachage des haies et le retournement des prairies, et le bocage s'amenuisant sous la pression des labours qui descendent progressivement sur les versants.
- *Evolution des ceintures bocagères* : certains villages ont ainsi perdu jusqu'à 50 % de leur surface bocagère en 25 ans ; la plupart ayant eu une réduction de 20 % à 40 %.
- *Et abandon de l'exploitation du bois.*

Détermination d'objectifs à atteindre

- **maintenir la grande qualité des terroirs de Thiérache,**
- **aider au "bien-vivre" de l'habitant en renforçant l'identité locale.**

Pour atteindre ces objectifs, les moyens proposés s'articulent successivement autour de trois axes :

- *maintenir tous les secteurs de bocage encore existants ou en bon état* : s'appuyer sur des opérations ayant bien réussies comme l'Opération locale menée par l'AAAT,
- *inverser la tendance pour arrêter totalement la régression du bocage,*
- *recomposer un bocage adapté à l'agriculture moderne tout en respectant les terroirs identifiés* :
 - o dans les zones d'élevage sans culture ; mailles de 5 ha (150 ml/ha),
 - o dans les zones à dominante d'élevage avec quelques cultures ; 4 à 5 ha,
 - o dans les zones de cultures exclusives ; 8 à 12 ha.

Parallèlement, la recomposition du bocage devra s'appuyer sur :

- une large concertation avec tous les acteurs locaux,
- une sensibilisation de toute la population sur l'intérêt patrimonial du bocage, son utilité, ses atouts,
- une pérennisation des actions au travers de documents réglementaires (PLU, SCOT),
- la mise en place d'un comité scientifique et technique.

II – L'EAU

Plusieurs constats ont été faits en première phase :

- l'évolution récente de l'agriculture n'a pas été estimée à sa juste importance,
- les problèmes constatés sont réels et ils ont un coût économique et social,
- les actions réalisées ces dix dernières années n'ont pas inversé les tendances.

La stratégie proposée est de réduire les risques d'inondation et de préserver durablement la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en soutenant notamment les efforts menés par les agriculteurs volontaires pour adopter des pratiques moins génératrices de risques.

Il s'agit de les accompagner dans le cadre de contrats pluriannuels avec les collectivités locales, le département de l'Aisne, la Région Picardie, et les deux Agences de l'Eau concernées par la Thiérache de l'Aisne.

Des actions sont à mener du court au long terme (5 à 20 ans) sur plusieurs secteurs prioritaires identifiés à partir de l'enquête sur les coulées de boue :

- les vallées du Hutteau et de la Brune,
- la vallée du Ru de Beaurepaire,
- la Région de Guise,
- la vallée de la Serre,
- et d'autres secteurs localisés à Bucilly, Etréaupont, Sorbais, Wiège-Faty, Flavigny-le-Grand-et-Beaurain.

III – LA TERRE

40 % des exploitations ont disparu entre 1979 et 2000.

Les surfaces en herbe ont perdu 22 000 ha au profit des labours sur cette même période.

Le troupeau bovin a perdu 12 % de ses effectifs en 21 ans.

D'un point de vue économique, la production laitière est aussi menacée. La production laitière en Europe est contingentée depuis 1985 par un système de quotas avec pénalités en cas de dépassement. À l'horizon 2006, ce fonctionnement est remis en cause. Une baisse de 17 % du prix du lait est déjà prévue et la suppression des pénalités en cas de dépassement.

Cette baisse du prix nécessitera une adaptation des exploitations, notamment par une baisse des coûts de production. Conséquence : on assistera sûrement à une diminution du nombre d'exploitations laitières, une augmentation de la production par exploitation, et par vache. L'ONILAIT (Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers) estime qu'en 2010 la France comptera entre 57 000 et 109 000 exploitations laitières, contre 126 000 en 2000.¹⁰

Face à ce constat économique, l'entretien régulier du paysage paraît bien peu prioritaire...

¹⁰ La crise du lait a débuté à partir de fin 2008, avec son paroxysme au printemps 2009.

Détermination d'objectifs à atteindre

- **Favoriser une activité agricole rémunératrice et respectueuse de l'environnement** : avoir plus de cohérence au niveau politique sur les aides agricoles. Pourquoi continuer à favoriser le maïs au détriment de l'herbe ? Promouvoir l'agriculture intégrée, promouvoir l'alimentation des bovins à base d'herbe, développer la pluriactivité par le biais de prestation de services (déchiquetage des haies, commerce de plaquettes bois...), valoriser la qualité des productions. L'identité de la Thiérache doit être mise en avant.
- **Maintenir la diversité des milieux et des espèces** : il faut maintenir des relais pour permettre aux animaux sauvages de se cacher, de s'alimenter... D'où l'intérêt de maintenir des réserves, des corridors biologiques entre les unités les plus riches. De ce point de vue environnemental, les parties labourées sont de véritables "no man's lands" inhospitaliers.

IV – APPROCHE TRANSVERSALE

Que ce soit dans le domaine du paysage, de l'eau, de l'agriculture..., des axes communs de développement sont incontournables :

- La multifonctionnalité du bocage,
- Etre à l'écoute du bocage : créer une cellule de veille sur le bocage (technique, économique, écologique...),
- "Le bocage c'est l'affaire de tous" : la seule prise en compte du monde agricole n'est pas suffisante. Les collectivités et l'ensemble des habitants doivent être associés à la démarche.
- Mettre en place des démonstrations pour convaincre d'agir.

V – SYNTHÈSE : QUEL AVENIR POUR LE BOCAGE DE THIERACHE ?

- Le bocage est un formidable atout pour le développement territorial, cette fonction paysagère doit être reconnue aux niveaux national et européen.
- Le bocage de la Thiérache constitue aussi l'un des châteaux d'eau du Bassin Parisien.
- Sur le plan agro-économique, le bocage de Thiérache constitue toujours le site d'une production laitière importante et de productions labellisées (Maroilles). A l'heure où l'intensivité agricole est largement remise en cause, le bocage de Thiérache peut trouver sa voie dans le développement de l'agriculture durable.

VI – PRINCIPES ET ZONES D'INTERVENTION

- Maintien de tous les secteurs de bocage,
- Recomposer un bocage adapté à l'agriculture moderne tout en respectant les terroirs,
- Mise en place d'un Comité scientifique et technique spécialisé en Thiérache de l'Aisne,
- Valoriser le bocage

ANNEXES

Deux comptes-rendus de réunions de novembre 2002.

Schéma de recomposition du bocage de la Thiérache

PARTIE 3 : PLAN D' ACTIONS, JUILLET 2003, 39 PAGES

Liste des seize actions pour "*restaurer, gérer et promouvoir*" le bocage thiérachien

Restaurer

Action A1	Mettre en place la Mission Bocage
Action A2	Reconduire et élargir à toute la Thiérache l'Opération locale "Maintien du bocage"
Action A3	Opération "Prairies bocagères à caractère hydraulique"
Action A4	Opération "Recomposer les noyaux arrachés identifiés"
Action A5	Systématiser la replantation de haies, lors de l'aménagement et du recalibrage des routes et chemins
Action A6	Planter des haies le long des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée (PDIPR)

Gérer

Action B1	Mettre en place un cadre réglementaire pour la protection du bocage
Action B2	Mettre en place un Plan de Gestion du Bocage (PGB)

Promouvoir

Action C1	Promouvoir le Contrat de bocage et ses réalisations : communication
Action C2	Formation
Action C3	Sensibilisation / animation
Action C4	Créer des "bassins versants pilotes"
Action C5	Mieux connaître le bocage et les haies remarquables de la Thiérache de l'Aisne
Action C6	Promouvoir les produits de la haie : filière bois/énergie, production de bois d'œuvre, valorisation des sous-produits
Action C7	Mettre en place un label régional caractérisant les "Produits du bocage" ou de "l'Agriculture bocagère"
Action C8	Bocage et emplois



La Vallée de l'Oise
(NAI, photographie aérienne)